Réunion publique Troisième partie / Nuancier

20^{juin}2022





RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLIEU-LOYES-MOLLON

NUANCIER COMMUNAL

1. PALETTE TOITURES DE TUILE DE TERRE CUITES

Préconisations:

- > Il s'agit ici de choisir la teinte des tuiles de terres cuites dans une gamme unie, un **dégradé allant du brun foncé au brun doré**. La couleur orange n'est pas prescrite, allant contre l'insertion paysagère locale.
- > Plusieurs points de vue élevés permettent d'apprécier les toitures communales. Il s'agit donc de préserver une **logique d'ensemble**, sans chercher une harmonie parfaite.

Logique et valeur :

- > Dans le cadre de ce nuancier, les teintes présentées sont classifiées selon le système RAL DESIGN SYSTEM +, se présentant sous la forme de numérotation à sept chiffres au format «HHH LL CC». Le H correspond à la nuance, le L à la luminosité et le C à la saturation.
- > Ce système de classification courant permet d'avoir facilement accès aux différentes nuances chez les différents professionnels.





















|2

040 40 30 Marron foncé 050 40 30 Curry brun

Il est important de tenir compte que, suivant l'impression ou l'écran utilisé, les couleurs représentées peuvent varier de leur version originale. Il est recommandé d'utiliser un nuancier RAL pour affiner ses choix.

Vues des toitures : hameaux et lotissements

2. PALETTE GLOBALE : fonds de façade, modénatures, murs.

Préconisations:

- > Sur la commune les couleurs sont assez homogènes et les teintes souvent naturelles. Dans les espaces à dominante rurale il est préférable de rester sur des tons naturels pour les façades, à contrario des bourgs qui peuvent, de façon éparse, convenir de plusieurs façades 'signales' plus vives (bâtiment isolé, angle de rue).
- > En zone UC on favorisera les tons naturels. Les alignements sur rue devront varier en valeur (clair, moyen, foncé) plutôt qu'en couleur.
- > En zone UA la saturation en couleur pourra être plus marquée, on jouera avec les volets pour créer une continuité visuelle. Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière. Le choix des couleurs devra ainsi permettre de ne pas créer un heurt chromatique, développant des couleurs aux transitions douces pour mettre en valeur les façades.









Vues des façades, dans le bourg et hameaux



2. PALETTE GLOBALE : fonds de façade, modénatures, murs.

Préconisations:

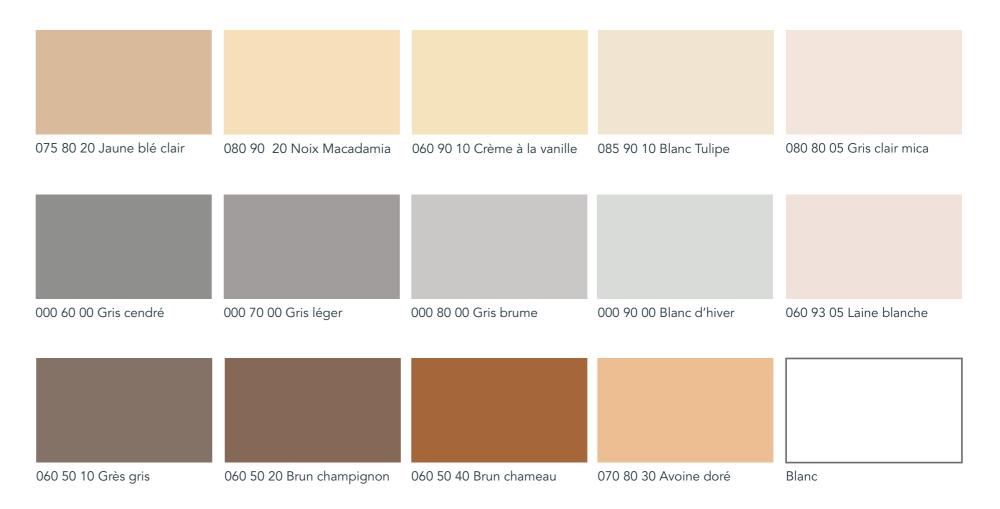
Les couleurs locales étant assez homogènes, la palette globale reprend pour partie des tons de la palette naturelle, et propose des tons plus saturés.

2.1 Modénatures, encadrement de fenêtres, de portes

- > Les modénatures et encadrements n'obéissent pas tous aux mêmes règles. Cependant, plusieurs teintes peuvent être recommandées afin de détacher ces éléments de structure du reste de la façade et de ses composants. A noter que celles-ci peuvent être réalisées dans la même teinte ou dans une teinte similaire que leur façade, ou en blanc par défaut.
- > Les modénatures et encadrements doivent être d'une teinte similaire sur chacune des façades, exception pouvant être faite pour les commerces en rez-de-chaussé.
- > Ces règles s'appliquent pour des encadrements en pierre.







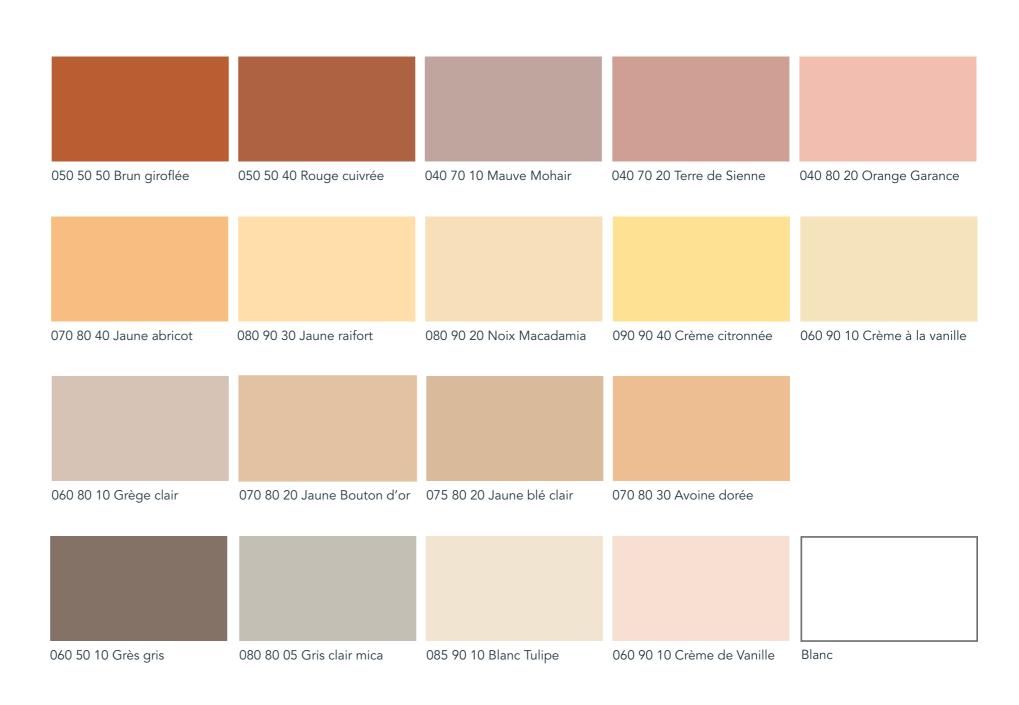
Il est important de tenir compte que, suivant l'impression ou l'écran utilisé, les couleurs représentées peuvent varier de leur version originale. Il est recommandé d'utiliser un nuancier RAL pour affiner ses choix.

2. PALETTE GLOBALE : fonds de façade, modénatures, murs.

2.2 Fond de façade, Murs

Préconisations:

- > Sur la commune les couleurs sont assez homogènes et les teintes souvent naturelle. Dans les espaces à dominante rurale il est préférable de rester sur des tons naturels pour les façades, à contrario des bourgs qui peuvent, de façon éparse, convenir de plusieurs façades 'signales' plus vives (équipement public, angle de rue).
- > Sur la commune, ces préconisations s'appliquent aussi pour les parements en pierres et en galets.
- > Sur la commune, il s'agit de convenir d'un seul colori de façade majoritaire par bâtiment, c'est à dire ne pas diviser ceux-ci par étages ou par pans (exception faite de murs apparents en pierre par exemple).
- > Sur la commune, les fonds de façade sont généralement plus clairs que les encadrements de fenêtres & portes, volets et modénatures : il s'agira de respecter cet état des lieux pour une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage communal.
- > En zone UC on favorisera les tons naturels. Les alignements sur rue devront varier en valeur (clair, moyen, foncé) plutôt qu'en couleur.
- > En zone UA la saturation pourra être plus marquée, on jouera avec les volets pour créer une continuité visuelle. Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière.



Il est important de tenir compte que, suivant l'impression ou l'écran utilisé, les couleurs représentées peuvent varier de leur version originale. Il est recommandé d'utiliser un nuancier RAL pour affiner ses choix.



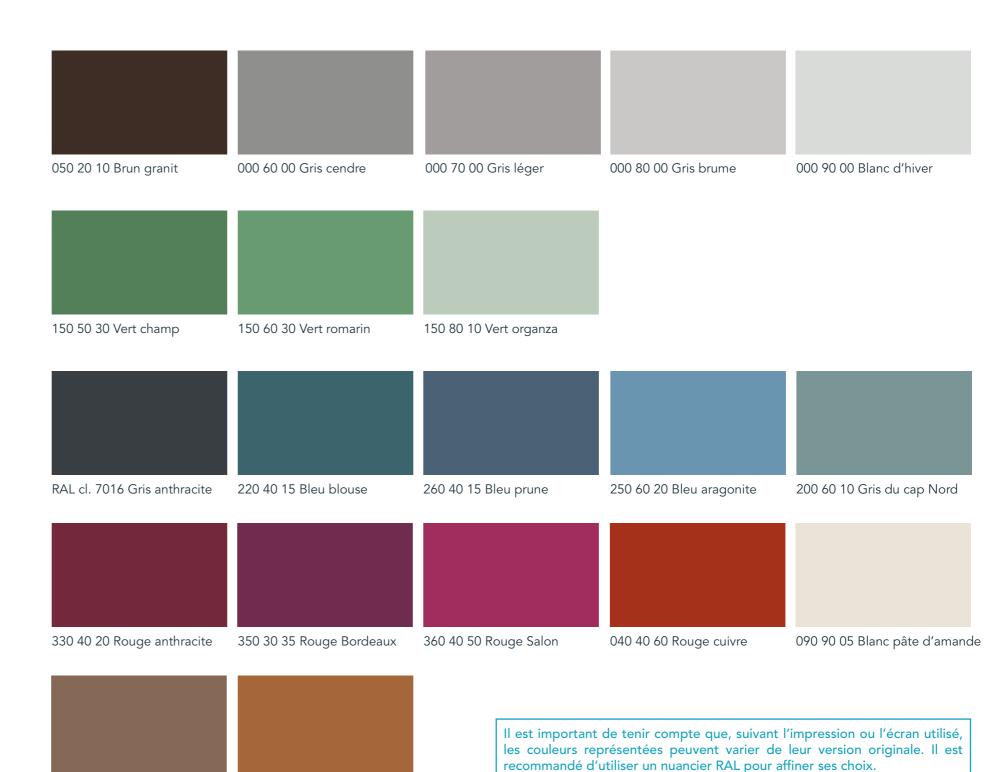
3. PALETTE PONCTUELLE : volets, fenêtres, menuiseries, serrureries

Préconisations:

- > Il doit exister une **logique de composition**. Les fonds de façade sont de valeur moyenne claire à moyenne foncée. Les teintes plutôt colorée s appellent des volets de tons plus désaturés, soit foncés soit clairs.
- > Le **choix de la couleur** des volets, menuiseries, serrureries, intervient après celle de la façade.
- > Les **serrureries** en premier plan: garde-corps, sont de la couleur la plus foncée et au possible, d'une teinte naturelle métallique.
- > Il n'est pas nécessaire d'accorder la couleur des menuiseries à celle des volets, mais celles-ci doivent être semblables entre elles sur chacune des façades.







080 80 05 Brun champignon 060 50 40 Brun chameau

4. ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES : globales et ponctuelles



Variation de couleur par niveau



Succession de façades aux nuances proches et menuiseries sobres



Teintes trop vives et variées sur un même bâtiment



Construction récente qui s'insère dans une logique de couleurs existante



5. PALETTE BATIMENTS D'ACTIVITÉ SITUÉS HORS ZONE D'ACTIVITÉ ET BÂTIMENTS AGRICOLES

Palette toitures:

> Les toitures ne doivent pas obligatoirement être en tuiles de terre cuite mais doivent, si elles sont à pans, s'harmoniser par leur couleur avec les toitures avoisinantes.

Palette globale : fonds de façade, modénatures, murs

- > Les fonds de façade doivent s'approcher au maximum des teintes du nuancier communal. Pour rappel, sur la commune les couleurs sont assez homogènes et les teintes souvent naturelles.
- > Pour les bâtiments d'activité uniquement : les couleurs de façades peuvent déroger à la palette du nuancier communal seulement s'il existe une logique de composition d'ensemble fondée sur l'expression d'une identité visuelle de l'établissement ou de l'entreprise qui soit en harmonie avec les constructions environnantes.

Palette ponctuelle : volets, fenêtres, menuiseries, serrurerie

> Les teintes des volets, fenêtres, menuiseries seront étudiées dans une logique de composition d'ensemble des façades.

Le choix d'une teinte unique de serrurerie se fera dans le nuancier communal, en évitant un contraste fort avec le(s) fond(s) de façade(s).



Contre-exemple de fond de façade principal



Contre-exemple d'organisation de façade